

République française
DEPARTEMENT de L'ORNE
COMMUNE DE TOURNAI SUR DIVE

Séance du jeudi 03 juillet 2025

Membres
en exercice : 9

Date de la convocation: 26/06/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Votants : 6
Secrétaire de séance :
Dominique GIBOURDEL

Présents : Xavier SCHNEIDER, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE, Valérie GORIOT

Présent non-votant:

Représentés:

Excusés: Pierre DEBIAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE

Objet : Modification délibération subventions 2025
DE_18_2025

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier la délibération concernant les subventions 2025.

En effet, il n'est plus possible de verser 3000€ à l'association de sauvegarde du Patrimoine suite à une entrevenue avec la présidente.

Il propose en remplacement de verser cette somme à la nouvelle association denommée "Association de la Chapelle".

le Conseil Municipal à 5 voix POUR et 1 voix CONTRE décide :

- de ne pas attribuer la somme de 3000€ à l'association de sauvegarde du Patrimoine
- d'attribuer 3000€ à l'association de la Chapelle

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



AGEDI
Dépôt Sous Préfecture d'Argentan

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/07/2025

061-216104901-20250703-DE_18_2025-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification